

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 12

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 34/1627 :

Portant création d'un emploi non permanent de chef de projet PIA (Programme d'Investissements d'Avenir)

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), MINATCHY Mariot (par Madame GUIEN Marie Claire), MALET Viviane (par Monsieur DIJOUX Stéphane), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), BELLON Stéphen (par Monsieur NARIA Olivier), ARAYE Hélène (par Madame ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par madame HOARAU Brigitte), BEDIER Corine (par (Monsieur Pascal BASSE).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, MOREL Didier, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Chantal AGATHE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 septembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 06 septembre 2024.



Le Maire

Accusé de réception en préfecture
074-219740164-20240912-34-1627-DE
Date de télétransmission : 17/09/2024
Date de réception préfecture : 17/09/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°34/1627 : Portant création d'un emploi non permanent de chef de projet PIA (Programme d'Investissements d'Avenir).

Direction des Ressources

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 332-24 et L. 332-25;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Le Maire informe l'assemblée que le quartier de Bois d'Olives a été sélectionné par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) pour bénéficier du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU). Il s'agit d'une réelle opportunité, qui permettra d'améliorer durablement le cadre de vie des habitants actuels et futurs qui résident dans ce quartier.

La ville de Saint-Pierre et ses partenaires font du renouvellement urbain du quartier de Bois d'Olives l'une de leurs priorités. Avec une ambition : aménager autrement le quartier en améliorant l'offre résidentielle, en désenclavant le quartier et en favorisant les mobilités douces; renforcer l'offre d'enseignement et de formation, diversifier l'offre de commerces et de services, améliorer la qualité de vie des habitants.

Lauréate de l'APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET POUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR « VILLE ET TERRITOIRES DURABLES» (PROGRAMME 414), la ville de Saint-Pierre et la CIVIS se sont attachées au développement d'actions innovantes dont les finalités portent sur l'augmentation

- du reste pour vivre des habitants
- de l'attractivité du quartier

Ces actions portent notamment sur la mise en place d'une gouvernance alimentaire innovante sur le quartier de Bois d'Olives et sont complétées par des leviers autour des autres postes de dépenses de ménages : l'eau, la mobilité, l'énergie, les déchets, la MCI (maison collaborative de l'innovation) etc...

Le pilotage de la démarche sera réalisé en articulation avec les équipes du NPNRU et du contrat de ville, les autres services de la ville de Saint Pierre, la CIVIS, les bailleurs, etc...

Pour conduire cette démarche d'innovation et en particulier, les actions contractualisées avec l'ANRU, la ville souhaite adjoindre à l'équipe projet, un chef de projet PIA (Programme d'Investissements d'Avenir)

Le chef de projet PIA sera rattaché hiérarchiquement à la Direction Aménagements Opérationnels et Développement Durable, et œuvrera sur un projet de territoire, piloté conjointement par le NPNRU et le Contrat de Ville.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE CREER l'emploi non permanent de Chef de Projet PIA.**

A/ Motif pour la création de l'emploi :

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'article L. 332-24 du code général de la fonction publique, les collectivités peuvent, pour mener à bien un projet ou une opération identifiés, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

B/ Intitulé de l'emploi :

Chef de Projet PIA (emploi non permanent de catégorie A).

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240912-34-1627-DE
Date de télétransmission : 17/09/2024
Date de réception préfecture : 17/09/2024

C/ Nature des fonctions :

Il ou elle :

- Pilote, outre les actions contractualisées avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain, la démarche d'innovation sur le quartier de Bois d'olives depuis l'ingénierie de projet jusqu'à la déclinaison opérationnelle avec les ressources disponibles ;
- Assure la mise en œuvre réglementaire et la gestion financière des projets.

Détail des activités :

Il ou elle :

- Conçoit et pilote les projets depuis la faisabilité jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle ;
- Encadre et assiste les chargés de mission (coach PIA, jardiniers itinérants,..) dans la conduite des projets ;
- Maintient une veille sur les démarches d'innovation (benchmark) et reste à l'écoute des besoins du quartier ;
- Contribue à l'élaboration du plan de communication et à sa mise en œuvre ;
- Construit, développe et anime un réseau de partenaires internes et externes ;
- Etablit, met en œuvre et contrôle les cahiers des charges des consultations (marchés publics, appels à projets,...), conventions diverses et fiches de poste ;
- Recherche et contractualise les financements.

Management :

- S'intègre, mobilise et fédère une équipe ;
- Stimule et participe à la réflexion collaborative sur la durée des projets ;
- Développe les compétences individuelles et collectives ;
- Anime les équipes, prévient et gère les conflits ;
- Propose les formations.

Suivi / évaluation :

- Développe une vision stratégique. ;
- Elabore les outils nécessaires au pilotage et au suivi de l'activité (tableaux de bord, procédures, évaluation ...) ;
- Propose et assure le suivi budgétaire des actions ;
- Rend compte objectivement de l'activité en interne et avec les partenaires.

D/ Niveau de recrutement :

- BAC + 5 (les candidats à BAC+ 3 pourront postuler s'ils sont en mesure de justifier des expériences professionnelles significatives en adéquation avec les compétences recherchées) ;
- Une expérience de 2 ans à minima serait souhaitable dans l'animation de projets d'innovation en milieu urbain ou expérience dans la conduite et l'animation de projets complexes (urbain et social) ;
- Une bonne connaissance des institutions et politiques publiques ;
- Une formation en développement local, ESS et de l'innovation sera appréciée.

E/ Niveau de rémunération :

La rémunération brute mensuelle est fixée à 4 100,00 €, soit l'indice de rémunération 835, subventionnée par l'ANRU à hauteur de 50% sur une assiette de 100 000,00 € annuel.

Durée : minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties correspondant à la durée prévue ou prévisible du projet ou de l'opération, dans la limite de 6 ans.

Le Maire informe l'Assemblée que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget au Chapitre 012.



P/EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-319740104-20240912-34-1627-DE
Date de télétransmission : 17/09/2024
Date de réception préfecture : 17/09/2024

Michel FONTAINE